

■ ■ ■ **Aide au permis de conduire**

Session du : 14/10/2008

Objet :

Aide à la formation à la conduite accompagnée et au permis de conduire.

Modalités d'attribution :

Trois niveaux d'intervention :

- Attribution d'une aide à la formation à la conduite accompagnée pour les jeunes de 16 à 25 ans :
Les jeunes effectuant la conduite accompagnée peuvent prétendre à une aide de 400 à 500 € selon le barème du quotient familial.
- Attribution d'une aide à la formation au permis de conduire pour les jeunes de 18 à 25 ans :
Les jeunes effectuant la formation au permis de conduire peuvent prétendre à une aide de 300 à 400 € selon le barème du quotient familial.
- Aide aux jeunes bénéficiaires du Fond d'aide aux jeunes en difficulté (FAJD) :
Les jeunes entrant dans ce dispositif pourront bénéficier des mêmes conditions d'octroi de l'aide au permis de conduire soit une aide entre 300 à 400 € selon le barème du quotient familial.

Dossier de demande d'aide à retirer auprès de votre auto-école et à retourner complété au Conseil Général de l'Allier.

Modalités de versement de l'aide :

Aide au permis de conduire pour les jeunes de 18 à 25 ans selon le quotient familial

- pour un QF de 0 à 3 750 : un premier versement sera de 300 € pour 10h de conduite et obtention du Code de la route et un deuxième versement sera de 100 € lors de la 1ère présentation à l'examen du permis de conduire pour une aide totale de 400 €.
- pour un QF : 3 751 à 15 000 : un premier versement de 200 € pour 10h de conduite et obtention du Code de la route et un deuxième versement de 100 € lors de la 1ère présentation à l'examen du permis de conduire pour une aide totale de 300 €.

Aide à la conduite accompagnée pour les 16-25 ans selon le quotient familial

- pour un QF de 0 à 3 750 : un premier versement sera de 400 € pour 10h de conduite et obtention du Code de la route et un deuxième versement sera de 100 € lors de la 1ère présentation à l'examen du permis de conduire pour une aide totale de 500 €.
- pour un QF : 3 751 à 15 000 : un premier versement de 200 € pour 10h de conduite et obtention du Code de la route et un deuxième versement de 100 € lors de la 1ère présentation à l'examen du permis de conduire pour une aide totale de 400 €.

Mode de Calcul du quotient familial

Quotient familial (QF) = Revenu net imposable/ Nombre de parts fiscales

Toute personne dont le quotient familial est supérieur à 15 000 € ne peut bénéficier de l'aide au permis de conduire.

Bénéficiaires :

Tout jeune domicilié dans l'Allier âgé de 16 à 25 ans selon les modalités d'attribution

Contacts :

Direction de la Jeunesse, de l'Education, de la Culture et des Sports - Sports et Jeunesse
04.70.34.14.52 - djecs-sj@cg03.fr

